

IV/ALIN/RT

## Bernard Meys

**De:** Accueil [accueil@malmedy.be]  
**Envoyé:** mardi 12 février 2019 07:34  
**À:** Bernard Meys (bernard.meys@malmedy.be)  
**Objet:** TR: A L'ATTENTION DU DIRECTEUR GENERAL - RGPD - Données personnelles de votre CLDR  
**Pièces jointes:** 2019 02 Charte RGPD FRW.pdf

Visa 12 FFV. 2019  
Le Bourgmestre  
Le 1<sup>er</sup> Echevin  
Le 2<sup>e</sup> Echevin  
Le 3<sup>e</sup> Echevin  
Le 4<sup>e</sup> Echevin  
Le 5<sup>e</sup> Echevin  
Le Président du CPAS  
Le Conseiller  
Le Secrétaire Communal ✓  
Responsable de service



Service Accueil  
Ville de Malmedy  
Tél : **080 / 799 666**

N.B.: Ce message reste informel et n'engage aucunement la Ville de Malmedy. Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre revêtue de la signature du Bourgmestre ou d'un membre du Collège communal, contresignée par le secrétaire communal et recevoir en sus le sceau communal conformément aux articles L1132-3 et L1132-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Ce message et tous les fichiers transmis en annexe sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de la personne ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, ayez la gentillesse d'informer l'auteur de celui-ci.

Avant d'imprimer ce courrier, pensez à l'impact sur l'environnement. N'imprimez ce mail que si nécessaire. Pensez à l'impression recto-verso. Merci !

**De :** FRW Direction <[direction@frw.be](mailto:direction@frw.be)>  
**Envoyé :** lundi 11 février 2019 14:44  
**À :** FRW Direction <[direction@frw.be](mailto:direction@frw.be)>  
**Objet :** A L'ATTENTION DU DIRECTEUR GENERAL - RGPD - Données personnelles de votre CLDR

**À l'attention du/de la Directeur/trice général/e**

Madame la Directrice générale,  
Monsieur le Directeur général,

Vous n'êtes pas sans ignorer la récente réglementation européenne sur la protection des données, le RGPD (Règlement UE2016/679).

Celui-ci trouvera son application, notamment, dans le cadre de la réactualisation éventuelle des données personnelles des membres des commissions locales de développement rural (CLDR).

Par convention, la FRW agit pour le compte de la commune, qui lui transmet donc des données à caractère personnel pour l'exécution de ce contrat. Lorsque la commune demande le consentement des personnes, le principe de transparence voudrait que la commune signale que les données à caractère personnel seront transférées à la FRW, qui les utilisera dans le cadre de ses missions liées aux opérations de développement rural.

Pour tendre vers la conformité, nous venons de publier une charte relative à l'utilisation des données personnelles au sein de notre institution. Vous pouvez en prendre connaissance en annexe.

Pour tout renseignement général, n'hésitez pas à contacter la Direction de la FRW [direction@frw.be](mailto:direction@frw.be)

Pour tout renseignement plus précis concernant la mise en conformité de la FRW, vous pouvez contacter [privacy@frw.be](mailto:privacy@frw.be)

Pour la FRW,

Ir Francis DELPORTE,  
Directeur général

Visitez notre site web : [www.frw.be](http://www.frw.be)

Et notre page Facebook : [www.facebook.com/FondationRuraleWallonie](https://www.facebook.com/FondationRuraleWallonie)



**Fondation Rurale de Wallonie**  
**Conseil de Direction**

Parc scientifique Créalys  
Rue Camille Hubert, 5  
B-5032 ISNES

☎ +32 (0)81 26 18 82

✉ [direction@frw.be](mailto:direction@frw.be) 🌐 [www.frw.be](http://www.frw.be)





## CHARTRE RELATIVE À L'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES PAR LA FONDATION RURALE DE WALLONIE

08/02/2019

**La présente Charte est établie par la Fondation rurale de Wallonie, située rue Camille Hubert 5, à 5032 Isnes, qui peut être contactée au 081 261882 et par courriel à l'adresse : [contact@frw.be](mailto:contact@frw.be)**

La présente Charte a pour but de vous informer de la manière dont nous récoltons et traitons vos données à caractère personnel.

La présente Charte s'inscrit dans le souhait du responsable du traitement, d'agir en toute transparence, dans le respect de la Loi du 30 juillet 2018, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Le responsable du traitement porte une attention particulière à la protection de la vie privée et s'engage par conséquent à prendre les précautions raisonnables requises pour protéger les données à caractère personnel récoltées contre la perte, le vol, la divulgation ou l'utilisation non autorisée.

Dès lors, sauf limitations posées par la législation applicable, le Règlement général sur la protection des données ou « RGPD », relatif à vos données personnelles vous accorde les droits suivants :

- **Droit d'accès** : le droit d'être informé et de demander l'accès aux données personnelles que nous traitons, (Art. 15) ;
- **Droit de rectification** : le droit de nous demander de modifier ou de mettre à jour vos données personnelles lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes, (Art. 16) ;
- **Droit d'effacement** : le droit de nous demander de supprimer définitivement vos données personnelles, (Art. 17) ;
- **Droit de limitation** : le droit de nous demander d'arrêter temporairement ou définitivement le traitement de tout ou partie de vos données personnelles, (Art. 18) ;
- **Obligation du responsable du traitement de notifier à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées toute rectification ou tout effacement de données à caractère personnel.** Obligation du responsable de traitement de vous fournir des informations sur les destinataires de vos données si vous en faites la demande (Art. 19) ;
- **Droit à la portabilité des données** : le droit de demander une copie de vos données personnelles au format électronique et le droit de transmettre ces données personnelles pour une utilisation par un tiers (Art. 20) ;
- **Droit d'opposition (Art. 21)** :
  - le droit de refuser à tout moment le traitement de vos données personnelles pour des raisons personnelles ;
  - le droit de refuser le traitement de vos données personnelles à des fins de prospection ;

- Droit de ne pas être soumis à la prise de décision automatisée : le droit de ne pas être soumis à une décision basée uniquement sur la prise de décision automatisée, y compris le profilage, dans le cas où la décision aurait un effet juridique sur vous ou produirait un effet significatif similaire (Art. 22).

## Chapitre I. QUELLES DONNEES COLLECTONS-NOUS ?

La fonction première de la Fondation rurale de Wallonie est d'accompagner les communes dans le cadre de leur opération de développement rural. L'opération de développement rural est régie par le décret wallon du 11 avril 2014 et son arrêté d'application du 12 juin 2014.

Cette mission d'intérêt public implique un travail d'information et de consultation des acteurs locaux, d'animation de la Commission locale de développement rural et des différents groupes de travail, en vue de l'élaboration du programme communal de développement rural et de la mise en œuvre des projets et actions y liés.

Dans ce contexte, en partenariat avec la commune, la FRW est appelée à disposer de données relatives aux personnes actives dans l'opération de développement rural concernée afin de les informer et de les faire participer adéquatement à celle-ci.

Chaque citoyen désireux de connaître les informations détenues par la Fondation rurale de Wallonie est invité à nous contacter par écrit selon les méthodes précisées au chapitre 9.

Il est possible que le responsable du traitement soit également amené à récolter des données à caractère non personnel qui ne permettent pas d'identifier directement ou indirectement une personne en particulier. Elles pourront dès lors être utilisées à quelques fins que ce soit.

Dans l'hypothèse où des données à caractère non personnel sont combinées à des données à caractère personnel, de sorte qu'une identification des personnes concernées devient possible, ces données seront traitées comme des données à caractère personnel jusqu'à ce que leur rapprochement avec une personne particulière soit rendu impossible.

## Chapitre 2. METHODE DE COLLECTE DES DONNEES

Le responsable du traitement collecte vos données à caractère personnel de trois façons :

1. Via les remises de candidature à la commission locale et aux groupes de travail lorsqu'elles transitent par la FRW.
2. Via les publications légales à caractère public émises par les différentes autorités dont la commune.
3. Via des formulaires (de demande d'information) que la personne reçoit à l'occasion de la participation à une réunion d'information, de consultation, de partenariat, de groupe de travail, de Commission Locale de Développement Rural (CLDR) dans le cadre de l'opération de développement rural de la commune.

## Chapitre 3. QUELLES SONT LES FINALITES DU TRAITEMENT DE VOS DONNEES ?

Les données à caractère personnel ne sont recueillies et traitées qu'aux seules fins mentionnées ci-dessous :

- Tous les traitements liés à la bonne exécution de notre mission d'intérêt public dans le cadre des opérations de développement rural
- Tous les dossiers concernant les activités y liées sont traités par les membres du personnel de la FRW chargés de la bonne exécution de la mission d'intérêt public qui lui incombe.

## Chapitre 4. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Le responsable du traitement ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps raisonnablement nécessaire aux finalités poursuivies et en accord avec les exigences légales et réglementaires.

Les données recueillies suite à une question de votre part sont conservées le temps nécessaire pour y répondre

Au terme de la période de conservation, le responsable du traitement met tout en œuvre pour s'assurer que les données personnelles ont bien été rendues indisponibles.

## Chapitre 5. VOS DROITS À L'EGARD DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Moyennant demande écrite datée et signée envoyée à l'adresse visée au chapitre 9 « COMMENT NOUS CONTACTER » de la présente Charte, et en justifiant de votre identité (en joignant une copie de votre carte d'identité/passeport), vous avez le droit :

- d'obtenir gratuitement la communication écrite ou une copie de vos données à caractère personnel qui ont été recueillies par le responsable du traitement ;
- d'obtenir gratuitement, dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai d'un mois, la rectification de vos données à caractère personnel qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes, ainsi que les compléter si elles s'avèrent incomplètes ;
- de limiter le traitement de vos données à caractère personnel, notamment dans les cas suivants :
  1. lorsque vous contestez l'exactitude d'une donnée et uniquement le temps que nous puissions contrôler celle-ci ;
  2. lorsque, bien que n'étant plus nécessaire à la poursuite des finalités du traitement, vous en avez besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice ;
- d'obtenir l'effacement de vos données à caractère personnel, notamment lorsque l'un des motifs suivants s'applique :
  - vos données ne sont plus nécessaires au regard des finalités du traitement ;
  - vous avez retiré votre consentement à ce que vos données soient traitées et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;

- de recevoir gratuitement vos données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine ;
- de vous opposer au traitement de vos données personnelles pour des raisons tenant à votre situation particulière ;
- d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir l'Autorité de Protection des Données (voir le chapitre 8).

## Chapitre 6. QUI A ACCES A VOS DONNEES ?

Les données récoltées sont destinées au responsable du traitement à savoir la Fondation Rurale de Wallonie, et plus particulièrement à ses agents dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

Les données récoltées ne sont pas divulguées à un tiers sans consentement préalable de votre part sauf si cela est nécessaire pour répondre à vos demandes ou encore si nous sommes légalement tenus de le faire.

## Chapitre 7. COMMENT SECURISONS-NOUS VOS DONNEES PERSONNELLES ?

Nous mettons en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité du traitement et des données récoltées au regard des risques présentés par le traitement et de la nature des données à protéger adaptés au risque. Nous tenons compte de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques pour vos droits et libertés.

## Chapitre 8. DEPOSER UNE PLAINTÉ OU UNE RECLAMATION

Si vous souhaitez réagir à l'une des pratiques décrites dans la présente Charte, l'article 15 du RGPD octroie le droit de : nous contacter par écrit aux adresses précisées au chapitre 9 « Comment nous contacter ».

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'instance de contrôle territoriale, l'Autorité de Protection des Données à l'adresse suivante :

Autorité de protection des données (APD)  
Rue de la Presse 35  
1000 BRUXELLES  
Tél. : +32 (0)2 274.48.00  
Fax : +32 (0)2 274.48.35  
Courriel : [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)

## Chapitre 9. COMMENT NOUS CONTACTER ?

Pour toute question et/ou réclamation concernant la gestion de vos données personnelles, ou quant au caractère clair et accessible de la présente Charte, vous pouvez nous contacter par lettre datée et signée aux adresses suivantes :

- Par courriel : [privacy@frw.be](mailto:privacy@frw.be)
- Par courrier : Fondation rurale de Wallonie, rue Camille Hubert 5, 5032 Isnes.

NB : nous ne disposons pas encore d'un délégué à la protection des données (DPD, aussi appelé Data Protection Officer ou DPO en anglais). La procédure y relative est en cours.

## Chapitre 10. MODIFICATION DE LA PRESENTE CHARTE

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment les dispositions de la présente Charte. Les modifications seront publiées avec un avertissement quant à leur entrée en vigueur.

## Chapitre 11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

La présente Charte est régie par le droit belge.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution de la présente Charte sera soumis au droit belge et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur.

